



## ai je droit à une prime ancienneté ?

Par **noryeva**, le **25/03/2013** à **13:16**

bonjour,

je suis employée à temps partiel depuis bientôt 10 ans en tant qu'employée de bureau dans une auto école. N'ayant pas accès à la convention collective, je me sers de ce forum pour espérer une réponse à ma question. Elle concerne la prime d'ancienneté, à ce jour je ne l'ai jamais touchée, or dans mon contrat de travail il y a un paragraphe qui dit "dans le décompte de l'ancienneté de Melle X dans l'entreprise pour la détermination des droits qui y sont liés, il est expressément précisé que l'ancienneté sera calculée comme si melle X avait travaillé à temps complet." Quels droits sont liés? aurais je du la toucher ? Merci de bien vouloir m'éclairer sur ce point.

Par **P.M.**, le **25/03/2013** à **13:30**

Bonjour,

L'ancienneté ne sert pas seulement à calculer une prime mais compte à différents niveaux notamment en cas de rupture du contrat de travail...

Vous avez la possibilité de consulter la Convention Collective applicable, en dehors de l'exemplaire que devrait mettre à la disposition des salariés pour consultation, sur [legifrance...](#)

Par **noryeva**, le **25/03/2013** à **20:39**

bonsoir,

merci de m'avoir répondu. j'ai bien noté l'info.

cordialement